Dossier de presse

Débat d'Orientations Budgétaires

2024

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES
TELLEMENT IRRÉSISTIBLES

cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département

SOMMAIRE

UN DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DANS UN CONTEXTE FINANCIER CRITIQUE... **P.3**
LE BILAN 2023 DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS HUMAINES... **P.6**
LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023... **P.10**

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

LA PREMIÈRE SESSION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE S'OUVRE DANS UN CONTEXTE FINANCIER CRITIQUE POUR LES DÉPARTEMENTS

La première session financière de l'année 2024 s'ouvre dans un contexte compliqué pour l'ensemble des Départements français, dont le modèle de financement est dépendant de la conjoncture économique, alors même que les dépenses sociales ne cessent d'augmenter. Face à ces difficultés, le Département affiche néanmoins une ambition claire : faire des Côtes d'Armor un département plus solidaire, citoyen, écologique, proche de ses habitants et prêt à répondre aux enjeux de demain.

Avec des recettes reposant essentiellement sur une fraction de la TVA et sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les Départements disposent de peu de marge de manœuvre budgétaire depuis le transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes. Entre 2023 et 2024, le Département des Côtes d'Armor a ainsi perdu 19,9 millions d'euros de recettes de DMTO, du fait de la crise du secteur de l'immobilier.

Dans ce contexte difficile, le Département garde le cap. Il agit pour mettre en œuvre ses priorités – en premier lieu les solidarités humaines mais aussi la transition écologique et la citoyenneté, tout en étant vigilant à préserver des fondamentaux financiers sains, ce qui nécessite inévitablement des efforts budgétaires.

Lors du vote du budget primitif en 2023, les Départements anticipaient d'ores et déjà une contraction de l'épargne brute, accentuée depuis par un contexte d'inflation et une forte baisse des DMTO.

Malgré les choix difficiles qui devront être faits, le Département des Côtes d'Armor a pour volonté de préserver les dépenses liées aux solidarités humaines pour soutenir les Costarmoricaines et les Costarmoricains les plus fragiles, tout en continuant à porter des politiques et projets innovants en lien avec la citoyenneté et la transition écologique.

UNE SITUATION FINANCIÈRE ALARMANTE AU NIVEAU NATIONAL

«Asphyxie financière», «jamais autant de clignotants au rouge», «des ressources en chute libre et des dépenses qui explosent»... Les déclarations se multiplient, notamment de la part de l'Assemblée des Départements de France, pour alerter sur les difficultés que les Départements rencontrent pour boucler leur budget 2024.

Pour illustrer cette situation commune à toutes les collectivités départementales, l'évolution de leur épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) sur l'année 2023 parle d'elle-même.

Souvent décrite comme le « véritable indicateur de la santé financière du secteur public local », l'épargne brute des Départements a chuté de 45 % en une année, quand celles des communes et des intercommunalités bondissent respectivement de 10,4 et 14,7 %, comme le précisait récemment la Direction générale des finances publiques.

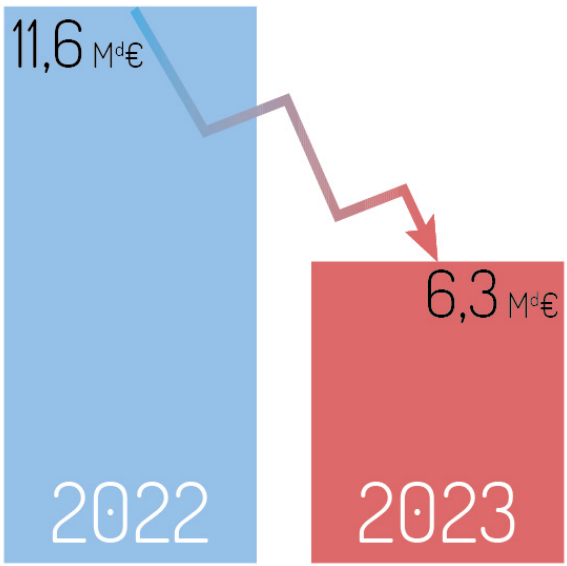

L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES DÉPARTEMENTS

DES ANNONCES DE L'ÉTAT QUI INQUIÈTENT

Le discours de politique générale du Premier ministre du mardi 30 janvier dernier est de nature à accentuer les inquiétudes sur la prise en compte par le Gouvernement de la situation financière périlleuses des Départements. La fin de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) au profit du RSA en est un exemple.

En plus de représenter une régression sociale (les personnes qui en étaient bénéficiaires ne pourront plus cotiser pour la retraite), elle illustre le désengagement de l'État que les Départements doivent pallier.

A l'image des allocation de solidarités jamais totalement compensées, cette fin de l'ASS se traduira sans nul doute par des accompagnements supplémentaires et des dépenses en plus pour les Départements.

En outre, les sujets du vieillissement de la population et de la protection de l'enfance, à peine évoqués en quelques phrases lors du discours du Premier ministre, montrent que ces grands enjeux sociétaux ne sont pas la priorité du Gouvernement.

SOLIDARITÉS HUMAINES

EN 2023, UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Issu d'une démarche innovante et d'une large participation d'agents, d'élus, de partenaires du Département et de bénéficiaires, le schéma des solidarités humaines 2023-2027 a été adopté il y a un an. Cette feuille de route, part des besoins et des expériences des personnes accompagnées pour définir des priorités politiques déclinées en actions concrètes. Elle donnera désormais lieu chaque année, à l'occasion du Débat d'Orientations budgétaires, à la présentation d'un bilan annuel pour ses trois volets : Enfance-Famille, Insertion, Autonomie, le logement étant considéré comme une politique transversale. Cette photographie permet ainsi de prolonger la dynamique partagée par ses partenaires et d'identifier les actions réalisées et les perspectives prioritaires de l'année à venir.

En 2023, de nombreuses réalisations transversales marquantes ont pu voir le jour et des chantiers majeurs sont engagés.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Augmentation et diversification de l'offre d'accueil

Priorité du mandat, la politique Enfance-Famille a bénéficié en 2023 d'une augmentation inédite de ses budgets de 30 %. Ces nouveaux crédits avaient notamment vocation à faire évoluer et diversifier l'offre d'accueil.

Dès 2023, plusieurs actions ont pu se concrétiser en la matière :

- 138 nouvelles places ont été créées, réparties entre le Placement éducatif à domicile (50), les lieux de vie et d'accueil (26), les Maisons d'enfants à caractère social (56) et l'accueil en fratrie (6) ;
- un foyer de 15 places pour Mineurs non accompagnés a ouvert à Loudéac ;
- des places d'hébergement pour femmes étrangères isolées avec enfants de moins de trois ans ont été créées à Yffiniac.

AUTONOMIE

Soutien renforcé à la MDPH et mise en place des conseillers de parcours

Le conseil départemental a décidé d'un soutien renforcé pour la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH) afin d'améliorer l'accompagnement des personnes.

Ces efforts participent notamment à la création de 5 postes, au démarrage du projet de refonte du site internet et au déploiement du dossier unique APA/Caisses de retraites et du téléservice MDPH (objectif : juin 2024).

Enfin, grâce à un financement de l'ARS et du Département, 5,5 postes en équivalent temps plein de conseillers de parcours handicap ont été créés, ce qui a permis de les répartir sur les sites des 5 Maisons du Département afin d'améliorer l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants en recueillant leurs besoins et leurs attentes, en les orientant et en les conseillant à travers la prise d'appels entrants, les visites à domicile ou en MdD. Ils s'assurent également du relais des situations vers les différents acteurs (droit commun et spécialisés) et vers les dispositifs dédiés. Enfin, ils contribuent à dresser un état des lieux des besoins et difficultés sur le territoire de la Maison du Département de laquelle ils dépendent. Les MdD peuvent ainsi pleinement jouer leur rôle de relais de la MDPH sur les territoires.

INSERTION

Les ateliers de remobilisation

Les actions de remobilisation « ELAN » proposent un accompagnement des allocataires du rSa à travers 3 parcours valorisants et sécurisants : santé et confiance en soi, compétences sociales et parcours socio-professionnel. En 2023, 234 allocataires ont suivi l'un de ces parcours, avec 28 % de sorties positives (18 % en emploi, 10 % en formation).

Les plateformes de mobilité solidaire

La mobilité constitue souvent un frein à l'insertion socio-professionnel des allocataires du rSa. Le Département a donc souhaité soutenir financièrement la mise en place de plateformes de mobilité et de covoiturage solidaire sur l'ensemble du territoire. Actuellement, 6 plateformes de mobilité solidaires maillent le territoire costarmoricain (les seuls territoires n'en disposant pas à ce jour sont ceux de Leff Armor Communauté et Lannion Tregor Communauté).

Une nouvelle plateforme d'amorçage des parcours

L'année 2023 a vu naître une plateforme d'orientation et d'amorçage des parcours à destination des nouveaux entrants dans le dispositif rSa. La plateforme a pour objectif de permettre aux nouveaux allocataires du RSA d'avoir accès, dans un délai très court, à un diagnostic socio-professionnel et des informations personnalisées et adaptées à leur situation, afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement un plan d'actions co-construit de leur parcours professionnel et de les orienter vers les acteurs et les dispositifs existants localement. Le portage de cette plateforme a été confié à l'association Forum des Savoirs, labellisée Cité des Métiers des Côtes d'Armor.

L'intérêt et la pertinence de cette plateforme se confirme aujourd'hui avec une amélioration franche des délais :

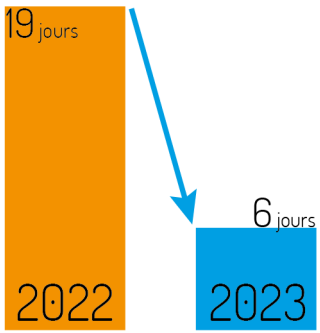

DÉLAI DE PRISE DE CONTACT

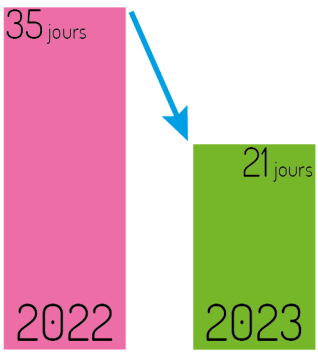

DÉLAI D'ORIENTATION

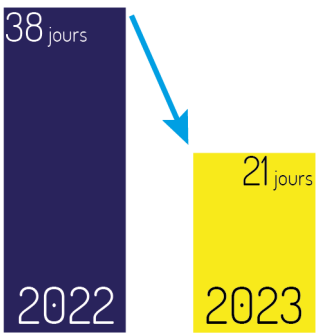

DÉLAI DE CONTRACTUALISATION

LOGEMENT - HABITAT

L'aide à la vie partagée

L'habitat inclusif est une solution de logement principalement dédiée aux personnes âgées et en situation de handicap. Il constitue une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement et fait partie des outils visant à adapter l'offre d'accompagnement des personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, construit avec les habitants. En octobre 2023, le Département a signé un nouvel accord-cadre avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'État et l'Agence régionale de santé (ARS) afin de définir les modalités de déploiement et de cofinancement de l'aide à la vie partagée (AVP). Un poste dédié est actuellement en cours de recrutement. A ce jour, 29 projets sont conventionnés AVP et 3 projets communaux sont accompagnés par l'Agence départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22). Enfin, une convention financière a été signée avec Terres d'Armor Habitat, avec l'objectif de construire 30 places en habitat partagé par an.

LE PDALHPD 2024-2029

Dans un contexte de tension très forte dans le domaine du logement et de l'habitat, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029 propose des actions concrètes et coconstruites pour permettre aux personnes les plus fragiles d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté et digne.

Chef de file de l'action sociale, le Département se concentrera notamment sur la lutte contre la précarité énergétique, la prévention des expulsions locatives, l'accompagnement social avec la simplification des démarches et la recherche, observation et communication autour des données territorialisées en lien avec le logement et l'hébergement.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, solidarité, citoyenneté ou encore transition énergétique s'inscrivent dans la dynamique de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD), et font partie des priorités affichées du mandat. Cette année encore, le rapport développement durable fait état de l'avancement des politiques, projets et actions mis en œuvre par le Département pour faire des Côtes d'Armor un territoire plus écologique, solidaire et citoyen.

PARMI LES ACTIONS PHARES...

Le schéma départemental de transition énergétique 2023-2028

→ Rapport développement durable, p. 8

Dans un contexte international instable et devant l'urgence à limiter notre impact sur l'environnement, la définition d'une stratégie de transition énergétique ambitieuse et réaliste mettant en application les principes de modération, d'efficacité et de recours aux énergies renouvelables était devenue une évidence. Consciente des enjeux, étroitement liés, des transitions écologique, environnementale, climatique et de maîtrise du budget, la collectivité a défini une stratégie déclinée en 5 axes et 19 actions concrètes.

Elle prévoit notamment le développement d'installations photovoltaïques sur les propriétés départementales, la suppression totale de l'utilisation du fioul pour le chauffage sur tous les sites départementaux, le raccordement aux réseaux de chaleur à chaque fois que cela est possible, la modération des consommations d'énergie et d'eau dans les collèges avec le challenge CUBE.S, comme au sein de l'administration départementale avec un objectif de baisse des consommations de 5 à 10 %.

Le budget vert

→ *Rapport développement durable, p. 11*

Le budget primitif 2023 a été l'occasion pour le Département d'expérimenter une nouvelle méthode d'évaluation environnementale de ses dépenses avec le premier « budget vert », Il met en évidence l'impact environnemental de chacune d'elle sous le prisme de 4 critères : le climat ; la biodiversité et la protection des espaces naturels ; la gestion et la préservation de la ressource en eau ; et enfin les productions locales, l'économie circulaire, et la prise en compte des risques sanitaires, technologiques et de pollutions.

En 2023, l'expérimentation a porté sur le pôle transition écologique et aménagement du territoire. Il propose une photographie permettant d'évaluer une démarche de progression. En 2024, le budget vert s'étendra aux pôles citoyenneté, jeunesse, ressources et transitions numériques.

Le Conseil départemental des collégiens

→ *Rapport développement durable, p. 32*

La dimension citoyenne est au cœur du développement durable. C'est pourquoi le Département accompagne et encourage l'engagement citoyen de la jeunesse costarmoricaine. A l'occasion de la rentrée 2023-2024, un nouvel outil d'apprentissage de la vie démocratique départementale a été mis en place. Le Conseil départemental des collégiens a été élaboré en lien étroit avec l'Éducation nationale, la Direction départementale de l'enseignement catholique et le réseau Diwan. Véritable parcours d'éducation civique grandeur nature, son but est de sensibiliser les élèves de l'ensemble des collèges publics et privés à la démocratie tout en leur permettant de découvrir les politiques menées par la collectivité et ainsi être acteurs et actrices de la vie locale. En 2024, 8 collèges présenteront leur projet sur la thématique « Bien vivre dans le Département ». Le projet lauréat sera quant à lui soumis aux membres de l'assemblée départementale à l'occasion de la session d'été, en juin 2024.

Les bourses octroyées aux étudiants en dernière année d'études de santé

→ Rapport développement durable, p. 25

Dans le cadre du plan départemental en faveur de la démographie médicale issu d'une démarche volontariste en lien avec l'attractivité médicale, le Département et le Groupement hospitalier de territoire d'Armor proposent une bourse de 7 500 € par an aux étudiants en dernière année d'études dans une formation paramédicale. En échange, ces derniers s'engagent à exercer dans l'établissement pour une durée minimale de 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Les premières années d'exercice étant déterminantes dans l'installation des professionnels de santé sur un territoire, le Département et le GHT d'Armor souhaitent ainsi influer positivement sur l'installation durable de personnel de santé en Côtes d'Armor.

FIL ROUGE...

Les projets présentés dans les encadrés « fil rouge » du rapport développement durable 2023 concernent des actions transversales prévues dans un cadre pluriannuel.

Parmi elles, on retrouve par exemple le plan vélo départemental en cours d'élaboration, la Société Publique Locale Énergie et Territoires d'Armor (SPLET'ARMOR) créée par le Département des Côtes d'Armor et le SDE22, l'installation de chauffages au bois dans les collèges du département, mais aussi la participation au projet de Parc Naturel Régional Rance-Emeraude, les réalisations du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges (PPIC 2023-2028) ou encore l'opération « Yes You Trail ! » qui encourage et accompagne les personnes en situation de handicap dans la reprise d'une activité sportive.

Des projets pour un territoire durable à suivre de près !

NOTES...

NOTES...

NOTES...

DOB 2024

CONTACT PRESSE
Direction de la Communication

Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

mediapilote ▪ | 23-277

cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département